

Ordre du jour n°DB

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2012**

**DELIBERATION N°12/127**

**Démolition des locaux sis 54 Boulevard Fauriat à Saint-Étienne  
Déménagement de l'entreprise Stronglight  
Acquisition et location de locaux industriels rue de Méons**

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes,

Vu le Décret modifié 98.923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),  
Vu le Programme Pluriannuel d'intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n° 09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,  
Vu les délibérations, ci-annexées, adoptées par le conseil d'administration le 4 juillet 2011, le 17 octobre 2011, le 14 mai 2012 et le 15 octobre 2012,  
Vu le projet de protocole à conclure avec l'entreprise Stronglight en application des délibérations précédentes,

Sur proposition du Président,

1 Accepte les principes figurant dans le projet de protocole ci-annexé à conclure entre l'EPORA et la Société Stronglight,

2 Autorise le Directeur Général à acquérir, dans la limite de l'évaluation des Domaines, le terrain et les locaux de la rue de Méons pour lesquels l'entreprise Stronglight a signé un compromis avec la Société Émile TARDY, sous réserve de la régularisation par Stronglight du projet de protocole ci-annexé.

Le Directeur Général

  
Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration

  
Georges ZIEGLER

Pour le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Marc CHALLEAT